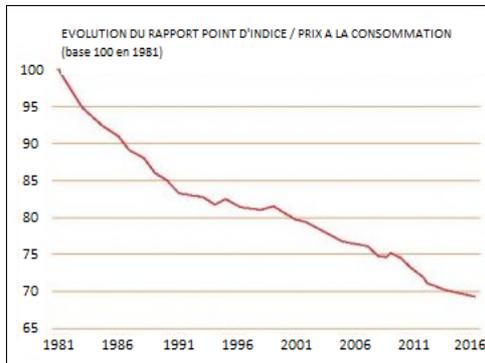


◀ Augmentation des salaires ! ▶

Depuis des années, les salaires dans la fonction publique sont pour ainsi dire gelés et cela après des hausses insuffisantes dans les années 80 et 90 et pendant ce temps-là les prix ont continué à augmenter plus rapidement... c'est plus de 30% de perdu depuis 1981.



Tout cela, c'est sans compter que l'État emploie de plus en plus de salarié-e-s précaires sous payé-es. Dans l'Éducation nationale, on ne compte plus les contrats à durée déterminée : assistant-e d'éducation, enseignant-e contractuel-le, personnels administratifs dans les établissements et les DSDEN ou rectorats, accompagnant-e d'élèves en situation de handicap, vacataires à l'université, agent-e-s de laboratoire... la liste est longue, trop longue. Ces personnels précaires ont une rémunération est bien plus faible que celle de leurs collègues titulaires, alors qu'ils et elles effectuent des missions indispensables au bon fonctionnement du service public : Leur rémunération, du fait de la faiblesse de leur salaire horaire ou de temps partiels subis, n'atteint même pas l'équivalent du SMIC.

Le mouvement des gilets jaunes a projeté sur le devant de la scène la question salariale. Le Président a été contraint de demander aux patrons de verser une prime de fin d'année aux salarié-e-s de leur entreprise.

Et pourtant, l'État-patron, notre employeur, n'est même pas capable de s'appliquer ses propres consignes, continuant dans sa logique d'austérité, restant une nouvelle fois arc-bouté sur ses positions lors de la réunion du 21 décembre : aucune annonce de revalorisation ; c'est inacceptable.

Dans plusieurs académies, des personnels s'organisent pour exiger une prime de fin d'année de la part du ministère ; SUD éducation 62 soutient ces initiatives même s'il faut réclamer de vraies hausse de salaires.



SUD éducation 62 réaffirme ces revendications :

- l'alignement de la rémunération des personnels non-titulaires sur celle des titulaires, ce qui inclut par exemple le bénéfice de la prime REP/REP+ à tou-te-s les AED, AP, AESH ;
- une augmentation générale des salaires d'un minimum de 400 € [1] et l'intégration des primes au salaire, pour forcer l'employeur à cotiser pour nos retraites, notre sécurité sociale, le chômage ;
- un salaire minimum à 1700€ nets ;
- la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires.

[1] : SUD éducation 62 n'est pas pour une revalorisation globale du point d'indice mais pour des hausses d'un même montant pour éviter de creuser les inégalités entre bas et hauts salaires.